



Désolidarisation de bail à cause d'une séparation

Par Visiteur

Bonjour,

Je viens d'emménager récemment le 01/09/2010 avec mon conjoint, nous sommes en séparation, j'ai contacter l'agence immobilière pour faire une désolidarisation du bail mais il refuse en me disant que je suis solidaire pour 3ans avec monsieur.

Comment faire pour me désolidariser de ce bail ?

Merci

Par Visiteur

Chère mademoiselle,

Je viens d'emménager récemment le 01/09/2010 avec mon conjoint, nous sommes en séparation, j'ai contacter l'agence immobilière pour faire une désolidarisation du bail mais il refuse en me disant que je suis solidaire pour 3ans avec monsieur.

Comment faire pour me désolidariser de ce bail ?

L'agence a bien raison. Dans la mesure où un bail a été conclut pour trois ans dans le cadre d'une colocation, vous ne pouvez vous désolidariser qu'avec accord du bailleur qui devra alors, faire un avenant au bail en cours.

En effet, le préavis déposé par le locataire dans le cadre d'une location ne libère pas de son obligation de solidarité.

Très cordialement.